

DEPARTEMENT DU  
PAS DE CALAIS

---  
ARRONDISSEMENT  
DE BETHUNE

---  
CANTON DE  
DOUVRIN

---  
COMMUNE DE  
VERMELLES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Le Maire de Vermelles,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Vermelles en date du 9 juin 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire de Vermelles modifiée par délibération du 12 avril 2024

Vu le code de la commande publique,

Considérant qu'il convient de procéder à l'entretien de la fosse septique de l'espace de loisirs du « Grand Marais »

DEC2025\_14

**Objet : Contrat d'entretien de la fosse septique du « Grand Marais »**

### DECIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec société LAFLUTTE à Dainville un contrat d'entretien de la fosse septique de l'espace de loisirs du « Grand Marais ».

ARTICLE 2 : Le montant annuel du contrat s'élève à 400.00 € HT et la durée du contrat est de 1 an renouvelable une fois.

ARTICLE 3 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de la prochaine réunion.

Vermelles, le 29 avril 2025

Le Maire,  
A DE CARRION

